

Le Grand Est et ses paysages

Enjeux



SOMMAIRE

MONTAGNE

6

Massif des Ardennes, Massif des Vosges, Jura Alsacien

Forêt.....	7
Tourisme & Loisirs.....	8
Fond de Vallée.....	9
Urbanisation.....	10

COTEAU

11

Piémont alsacien, Côte de Meuse, Côte de Moselle, Côte de Champagne, Côte des Bar, Côte d'Île-de-France, Argonne

Agriculture.....	12
Urbanisation.....	13
Équipements industriels et Infrastructures (routes, lignes HT, éolien, silos.....)	14

PLATEAU

15

La Brie, Le Pays d'Othe, Plateau de Langres, Le Pays-Haut, Plateau Lorrain, Plateau du Barrois, Plateau de Rocroi

Agriculture.....	16
Infrastructures.....	17
Ville et Territoire.....	18

PLAINE

19

Champagne crayeuse, Plaine d'Alsace (y compris vallée du Rhin), Plaine de la Woëvre, Champagne humide, Le Bassigny

Agriculture.....	20
Infrastructures.....	21
Ville et Territoire.....	22
Réseau hydrographique.....	23

VALLÉE

24

De la Moselle et de la Meurthe, de la Meuse, de la Marne, Des Niefs, De Lasarre, de la Seine et de l'Aube, de l'Aisne, du Rhin (repris dans le chapitre plaine d'Alsace)

Hydraulique.....	25
Infrastructures.....	26
Ville et Territoire.....	27

ÉDITO

LES PAYSAGES DU GRAND EST : QUEL ENJEUX, COMMENT LES ABORDER ?

INTRODUCTION

QU'EST CE QU'UN PAYSAGE ?

Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en oeuvre une politique du paysage. Le public est invité à jouer un rôle actif dans sa protection, pour conserver et maintenir la valeur patrimoniale d'un paysage, dans sa gestion, pour accompagner les transformations induites par les nécessités économiques, sociales et environnementales, et dans son aménagement notamment pour les espaces les plus touchés par le changement, comme les zones périurbaines, industrielles.

Identifier et protéger les paysages

Il importe d'identifier et de qualifier les paysages grâce à des recherches menées sur le terrain par des professionnels, en associant les populations. Chaque paysage est composé d'éléments et de structures assis sur des fondements géo-morphologiques. Les systèmes de perceptions sociales et les dynamiques, naturelles, sociales et économiques sont les moteurs d'évolution permanente du paysage. Le travail de connaissance préalable permet de définir des objectifs de qualité paysagère sur la base desquels le paysage pourra être protégé, géré et aménagé. Tous les projets devront être mis en oeuvre dans le cadre d'une réflexion globale de territoire.



MONTAGNE

Forêt.....	7
Tourisme et loisirs.....	8
Fond de vallée	9
Urbanisation	10

COTEAU

Agriculture	12
Urbanisation	13
Équipement industriel & Infrastructures ..	14

PLATEAU

Agriculture	16
Infrastructures.....	17
Ville et territoire...	18

PLAINE

Agriculture	20
Infrastructures.....	21
Ville et territoire..	22
Réseau hydrographique.....	23

VALLÉE

Hydraulique	25
Infrastructures.....	26
Ville et territoire..	27

MONTAGNE

MONTAGNE

MASSIF DES ARDENNES
MASSIF DES VOSGES
JURA ALSACIEN



MONTAGNE

MONTAGNE

FORÊT



Forêts

Lisières

Prairies

Chaumes

Lac de barrage

Points de vues

Préserver

- Des prairies pâturées
- Des vallées ouvertes
- Des biotopes spécifiques (landes patrimoniales, chaumes, tourbières)
- Les lieux d'histoire (les 2 guerres mondiales, autres sites de guerre, ...)
- Les forêts patrimoniales

Aménager

- Favoriser la conduite d'essences forestières diversifiées
- Diversifier les lisières forestières
- Aménager les points de vue
- Veiller à la qualité des aménagements des infrastructures d'exploitation de la forêt
- Accompagner les infrastructures industrielles et de transport (ligne HT, conduites forcées,...)

Gérer

- Favoriser les pratiques sylvicoles qualifiantes en matière de paysage
- Accompagner les mutations de la filière bois dans une optique de qualité paysagère
- Gérer les ouvertures visuelles dans les massifs

MONTAGNE

MONTAGNE
TOURISME & LOISIRS



- Station de ski
- Belvédères
- Équipements techniques
- Équipements de loisirs
- Hébergements
- Chemins de randonnée
- Parkings

MONTAGNE

MONTAGNE
FOND DE VALLÉE



- Fonds de vallée
- Urbanisation
- Espaces délaissés
- Chemins
- Ouvrages hydrauliques

Préserver

- Concilier tourisme/loisirs, écologie et paysage
- Protéger les sites remarquables et fragiles, facteurs d'attractivité

Aménager

- Canaliser les pratiques et circulations en milieu naturel
- Aménager les belvédères et cônes de vue
- Développer un tourisme raisonné (notamment hébergements, loisirs, produits locaux, ...)
- Accompagner les installations touristiques dans un objectif respectueux des paysages
- Valoriser le patrimoine lié aux guerres
- Mettre en valeur les qualités géologiques
- Prendre en compte l'impact visuel en toutes saisons des équipements techniques saisonniers
- Redonner de la cohérence dans les équipements
- Favoriser l'usage des matériaux locaux

Gérer

- Mise en place d'une stratégie touristique raisonnée et concertée, pour le respect des paysages
- Organiser la valorisation touristique : signalétique, accueil, mobilier touristique, avec la plus grande sobriété

Préserver

- Préserver l'ouverture des fonds de vallée
- Maintenir des coupures d'urbanisation
- Identifier et préserver le patrimoine bâti industriel et technique
- Valoriser les ouvrages hydrauliques : barrages de retenue, soutien d'étiage (cf. barrage à aiguille, ...)

Aménager

- Favoriser le maintien ou le renforcement de la compacité de l'urbanisation
- Organiser la mobilité vers des nouveaux modes (doux, multimodaux)
- Accompagner les aménagements techniques liés à l'érosion, les inondations

Gérer

- Gérer la reconversion des friches et des espaces délaissés
- Accompagner la reconversion du patrimoine bâti, industriel et technique (scierie, forge, moulin, filature, ...)
- Entretenir les cours d'eau et leurs berges

MONTAGNE

MONTAGNE

URBANISATION



Urbanisation

Extensions

Voirie

Fonds de vallée

Côteaux

Préserver

- Contenir les villages dans leur logique géographique
- Eviter les effets de mitage
- Conserver ou réinterroger le vocabulaire architectural traditionnel : matériaux, volumes, couleurs
- Préserver le vocabulaire paysager : forme de l'espace public, alignements des constructions en entrée de ville
- Valoriser le petit patrimoine

Aménager

- Orienter les choix urbains en adéquation avec la topographie et le réseau hydrographique
- Intégrer les aménagements d'espaces publics (stationnement, places, trame viaire) en relation avec le relief
- Organiser les circulations et stationnements pour valoriser l'espace public en ville
- Encourager la rénovation de l'habitat en coeur de village
- Mettre en oeuvre des documents d'urbanisme prenant en compte les qualités paysagères.
- Affirmer la singularité des quartiers
- Révéler le rapport des villes à leur territoire (relief, géologie, eau, éléments physiques, Histoire, ...)
- Favoriser la nature en ville

Gérer

- Maîtriser le développement des constructions (extension des villages et activités)
- Conserver une identité rurale comme valeur de l'aménagement de l'espace public dans les villages
- Gérer la place de la voiture et favoriser les transports en commun et les modes doux
- Instaurer des démarches vertueuses et respectueuses de l'environnement

COTEAU

COTEAU

CÔTE D'ÎLE-DE-FRANCE

CÔTE DE CHAMPAGNE

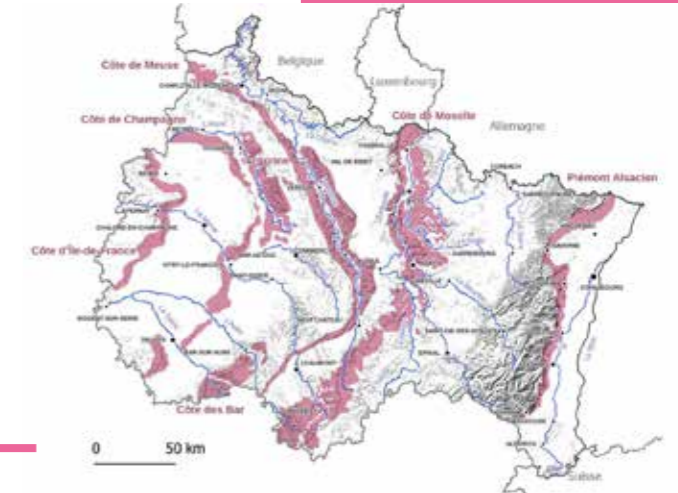
ARGONNE

CÔTE DES BAR

CÔTE DE MEUSE

CÔTE DE MOSELLE

PIÉMONT ALSACIEN



COTEAU
AGRICULTURE

COTEAU



Vergers

Vignes

Prairies

Haies

Boisements

Pelouses

Points de vues

Préserver

- Affirmer les motifs identitaires agricoles et naturels
- Préserver la structuration agricole et végétale (vignes, boisements, prairies, vergers, haies)

Aménager

- Encourager des modes de culture extensifs, une agriculture à valeur ajoutée
- Veiller à la bonne intégration des bâtiments agricoles
- Développer l'agroforesterie
- Favoriser les aménagements techniques de qualité (gestion des eaux pluviales, circulations...)
- Accompagner l'accueil du public (stationnement randonnées, points de vue, signalétique, ...)

Gérer

- Organiser les relations agriculture/tourisme
- Intégrer les infrastructures agricoles (dessertes, gestion des eaux, ...)
- Favoriser la pérennité des vergers (conservatoires, circuit court, transformation, associatif, ...)

COTEAU
URBANISATION

COTEAU



Villages

Lotissements

Bâtis agricoles

Trame viaire

Vergers

Prairies

Préserver

- Contenir les villages dans leur logique géographique
- Éviter les effets de mitage bâti
- Préserver la qualité des horizons (lignes de crête, ...) depuis la plaine
- Conserver ou réinterroger le vocabulaire architectural traditionnel : matériaux, volumes, couleurs
- Conserver le vocabulaire paysager : forme de l'espace public (jard, ...), alignements des constructions en entrée de ville
- Valoriser le petit patrimoine
- Éviter les terrassements en plateforme à flanc de coteau

Aménager

- Révéler le rapport des villes et villages à leur territoire (relief, eau, éléments physiques, Histoire, ...)
- Orienter les choix urbains en adéquation avec la topographie et le réseau hydrographique
- Intégrer les aménagements d'espaces publics (stationnement, places, trame viaire) en relation avec le relief
- Encourager la rénovation et reconversion de l'habitat en coeur de village
- Organiser les circulations et stationnements pour valoriser l'espace public en ville
- Favoriser la nature en ville

Gérer

- Conserver une identité rurale comme valeur de l'aménagement de l'espace public
- Maîtriser le développement des constructions (extension des villages et activités)
- Gérer la place de la voiture et favoriser les transports en commun et les modes doux
- Instaurer des démarches vertueuses et respectueuses de l'environnement
- Mettre en oeuvre des documents d'urbanisme prenant en compte les qualités paysagères

COTEAU

COTEAU

ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET INFRASTRUCTURES
(ROUTES, LIGNES HT, ÉOLIEN, SILOS...)



Infrastructures

Usines

Carrières

Éoliennes

Préserver

- Préserver les rapports d'échelle équilibrés en rapport avec la géomorphologie des coteaux
- Éviter les terrassements en plateforme à flanc de coteau (lotissement, parking, équipement, surface commerciale, ...)

Aménager

- Prendre en compte les phénomènes de co-visibilité
- Limiter les impacts visuels
- Accompagner l'exploitation des carrières dans le paysage
- Favoriser une implantation des éoliennes respectueuses des paysages en place
- Accompagner l'implantation des silos

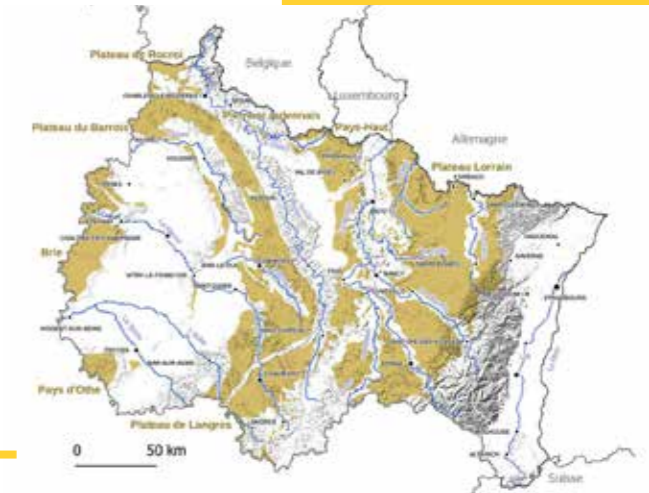
Gérer

- Anticiper les effets induits (plateformes, voies d'accès et bâtiments connexes, ...)
- Suivre les actions de remise en état post-activité
- Gérer le réemploi des sites post-activités (friches industrielles, carrières,...)

PLATEAU

PLATEAU

LA BRIE
LE PAYS D'OTHE
PLATEAU DE ROCROI
PLATEAU BARROIS
PLATEAU DE LANGRES
LE PAYS-HAUT
PLATEAU LORRAIN



PLATEAU

PLATEAU
AGRICULTURE



- Agriculture
- Bâtis agricoles
- Trame arborée
- Forêts
- Chemins de randonnée
- Horizon lointain

PLATEAU

PLATEAU
INFRASTRUCTURES



- Éoliennes
- Lignes électriques
- Parcs photovoltaïques
- Voiries
- Voies ferrées
- Zone industrielle
- Découvertes ?

Préserver

- Limiter la simplification des paysages liée à l'intensification de l'agriculture (remembrement)
- Affirmer les motifs paysagers (haie, boqueteau, arbre isolé, ripisylve, ...), identitaires du territoire
- Préserver la mosaïque paysagère (boisements, champs, prairies, vergers en accompagnement des villages, ...)

Aménager

- Réfléchir à l'implantation du bâti agricole (hangars, silos, unités de méthanisation).
- Recréer des éléments de vocabulaire paysager identitaire (alignements, bosquets, ...)
- Aménager des espaces de transition agriculture/habitat

Gérer

- Promouvoir des formes d'agriculture diversifiée (agroforesterie, prairie, verger de petits fruits, maraîchage, ...)

Préserver

- Valoriser les cônes de vue depuis les infrastructures de transport
- Préserver les alignements d'arbres le long des routes

Aménager

- Travailler l'intégration paysagère des voies de déplacement (routes, voies ferrées, pistes cyclables ...)
- Limiter les impacts visuels
- Réfléchir à l'implantation des énergies renouvelables et des lignes électriques (effets de saturation, surplomb, visibilité,...)

Gérer

- Gérer les limites des zones industrielles
- Anticiper les effets induits des infrastructures : routes, échangeurs, ponts, lignes HT, terrassements, zones industrielles et d'activités

PLATEAU

PLATEAU

VILLE ET TERRITOIRE



Bourgs

Patrimoine

Infrastructures

Ouvrages d'art

Préserver

- Préserver et reconduire les formes urbaines identitaires : usoirs en Lorraine, village-tas, village-rue, village-forteresse, village de source, ...
- Conserver ou réinterroger le vocabulaire architectural traditionnel : matériaux, volumes, couleurs
- Préserver le vocabulaire paysager : forme de l'espace public (jard, aîtres, ...), végétaux, alignements des constructions en entrée de ville
- Valoriser le petit patrimoine

Aménager

- Révéler le rapport des villes et villages à leur territoire (relief, eau, éléments physiques, Histoire, ...)
- Encourager la densification du tissu bâti
- Affirmer la singularité des quartiers
- Organiser les circulations et stationnements pour valoriser l'espace public en ville
- Qualifier le traitement des limites extérieures de la ville ou du village
- Qualifier les entrées de villes et villages
- Favoriser la nature en ville

Gérer

- Gérer les extensions urbaines
- Circonscrire l'étalement urbain
- Gérer la place de la voiture et favoriser les transports en commun et les modes doux
- Instaurer des démarches vertueuses et respectueuses de l'environnement

PLAINE

PLAINE

CHAMPAGNE CRAYEUSE

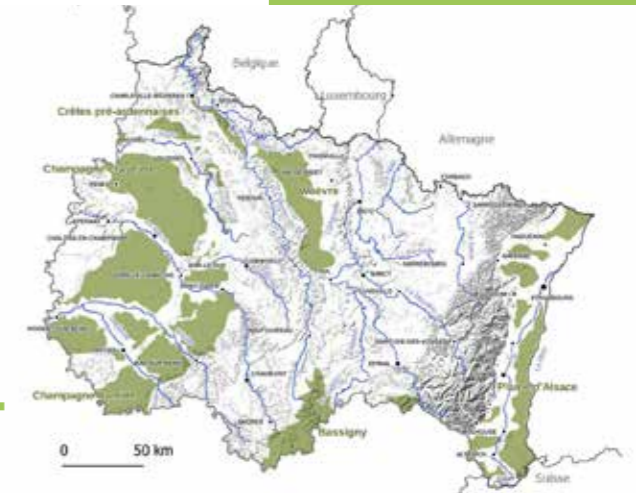
CHAMPAGNE HUMIDE

LA WOËVRE

LE BASSIGNY

PLAINE D'ALSACE

(Y COMPRIS VALLÉE DU RHIN)



PLAINE

PLAINE
AGRICULTURE



- Agriculture
- Bâti agricole
- Trame arborée
- Forêts
- Ripisylves
- Le Grand Alsacien
- Autoroute
- Horizon lointain

Préserver

- Affirmer les motifs paysagers (haie, boqueteau, arbre isolé, ripisylve, savarts,...), identitaires du territoire
- Limiter la simplification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture (remembrement)
- Préserver l'équilibre entre grandes pièces de labour remembrées, forêts et prairies humides
- Valoriser les zones humides

Aménager

- Maintenir ou recréer les ripisylves appuyant la lecture du paysage
- Promouvoir les éléments de vocabulaire paysager identitaire (alignement, bosquet, ...)
- Créer des espaces de transition agriculture/habitat
- Organiser les relations agriculture/habitat

Gérer

- Promouvoir des formes d'agriculture diversifiées (agroforesterie, prairie, verger de petits fruits, maraîchage, ...)
- Veiller à une bonne intégration des constructions et infrastructures agricoles (dessertes,...)

PLAINE

PLAINE
INFRASTRUCTURES



- Éoliennes
- Lignes électriques ou ligne HT
- Parcs photovoltaïques
- Voies de déplacement
- Voies ferrées
- Zones industrielles
- Vue ouverte

Préserver

- Exercer une vigilance particulière sur les rapports d'échelle aux vallons et talwegs
- Préserver les vues sur les paysages de relief (coteaux, montagne)
- Préserver les alignements d'arbres

Aménager

- Limiter les impacts visuels
- Accompagner l'intégration paysagère des voies de déplacement (talus, ouvrages d'art)
- Inscrire des trames de déplacement doux dans le schéma des chemins ruraux
- Réfléchir à l'implantation des énergies renouvelables et des lignes électriques (effets de saturation, surplomb)

Gérer

- Travailler l'intégration paysagère des voies de déplacement (routes, voies ferrées, pistes cyclables ...)
- Gérer les limites des zones industrielles
- Anticiper les effets induits de ces infrastructures : routes, échangeurs, ponts, lignes HT, terrassements, zones industrielles et d'activités

PLAINE

PLAINE
VILLE ET TERRITOIRE



Patrimoine traditionnel

Lotissement

Ourllet paysager

Alignement
d'arbres

Préserver

- Préserver et reconduire les formes urbaines identitaires : usoirs en Lorraine, village-tas, village-rue, village-forteresse, village de source, ...
- Maintenir les ourlets paysagers identitaires autour des villages (vergers, bosquet, bocage,...)
- Etre attentif au respect des rapports d'échelle dans les développements urbains
- Préserver les structures paysagères d'entrées et de traversées de communes (alignements, bandes boisées)
- Promouvoir les formes urbaines et patrimoines locaux
- Comprendre la fondation d'une commune et renouer avec son implantation d'origine (rivière, gué, source, ...)
- Conserver ou réinterroger le vocabulaire architectural traditionnel : matériaux, volumes, couleurs
- Préserver le vocabulaire paysager : forme de l'espace public (jard, aîtres, ...), alignements des constructions en entrée de ville

Aménager

- Révéler le rapport des villes et des villages à leur territoire (relief, eau, éléments physiques, Histoire, ...)
- Encourager la densification du tissu bâti
- Affirmer la singularité des quartiers
- Organiser les circulations et stationnements pour valoriser l'espace public en ville
- Maîtriser les franges urbaines (particulièrement les extensions)
- Qualifier les entrées de bourgs
- Favoriser la nature en ville

Gérer

- Gérer les extensions urbaines, les zones industrielles et commerciales
- Circonscrire l'étalement urbain
- Gérer la place de la voiture et favoriser les transports en commun et les modes doux
- Instaurer des démarches vertueuses et respectueuses de l'environnement

PLAINE

PLAINE
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Cours d'eau

Lacs et étangs

Ripisylves

Prairies humides

Ouvrages d'art

Patrimoine traditionnelle

Préserver

- Préserver la diversité des paysages d'eau : lacs, étangs, ripisylves, prairies humides, ruisseau, fossés,...
- Préserver faunes, flores et formes végétales traditionnelles (têtards, haies taillées, tressage végétal, fascine...)
- Exercer une vigilance particulière sur les éléments patrimoniaux liés à l'eau : barrages, passerelles, ponts, batardeau, digues, canaux, moulins

Aménager

- Définir les préconisations paysagères et patrimoniales dans le cadre du rétablissement de circulations piscicoles
- Créer des ouvrages de franchissement de qualité
- Accompagner les confortements de berge
- Diversifier la reconversion des gravières : comblement, plan d'eau, zone naturelle, ...

Gérer

- Gérer les franges (berges, risbermes,...)
- Maintenir les prairies humides
- Entretien des cours d'eau et les étangs

VALLÉE

VALLÉE

DE LA SEINE ET DE L'AUBE

DE LA MARNE

DE L' AISNE

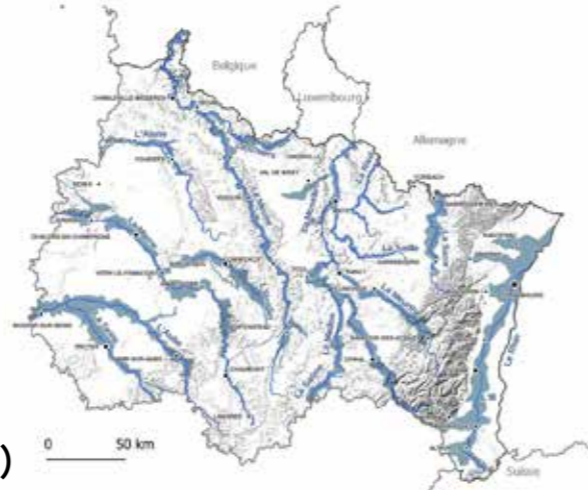
DE LA MEUSE

DE LA MOSELLE ET DE LA MEURTHE

DES NIEDS

DE LASARRE

DU RHIN (REPRIS DANS LE CHAPITRE PLAINE D'ALSACE)



VALLÉE

VALLÉE

HYDRAULIQUE



Cours d'eau

Ripisylve

Canal

Zone inondable

Ouvrages d'art

Pré humide

Gravière

Préserver

- Porter une attention sur les éléments patrimoniaux liés à l'eau : écluses, digues, canaux, maisons d'éclusiers, retenues d'eau, quais, petit patrimoine (lavoir, fontaine, ...)
- Valoriser le patrimoine lié aux franchissements (ponts, passerelles, bacs à chaîne ...)
- Requalifier le patrimoine industriel lié à l'eau (moulins, minoteries, forges, usines textiles, capitaineries...)
- Préserver le patrimoine naturel : faune, flore et formes végétales traditionnelles (têtards, tresage végétal et fascine, ...)

Aménager

- Retrouver le lien entre l'urbain et le cours d'eau
- Accompagner les confortements de berges
- Diversifier la reconversion des gravières : comblement, plan d'eau, zone naturelle, ...
- Accompagner la conception des ouvrages hydrauliques avec une exigence paysagère
- Organiser la valorisation touristique avec sobriété (cheminement, navigation, signalétique, mise en sécurité)
- Aménager les zones de dépôts des voies navigables dans le respect du paysage

Gérer

- Gérer les franges (berges, risbermes...)
- Maintenir les prairies humides
- Veiller à conserver une diversité d'essences dans les forêts humides

VALLÉE

VALLÉE

INFRASTRUCTURES



Patrimoine

Industries

Infrastructures

Zones naturelles

Ouvrages d'art

VALLÉE

VALLÉE

VILLE ET TERRITOIRE



Patrimoine

Bourg

Infrastructures

Zone naturelle

Ouvrages d'art

Préserver

- Maintenir les coupures d'urbanisation en évitant l'étalement urbain le long des cours d'eau et des voies
- Valoriser les relations transversales d'un versant à l'autre de la vallée
- Valoriser le patrimoine industriel en fond de vallée et le patrimoine hydraulique
- Préserver les vues vers les versants
- Préserver les trames paysagères identitaires

Aménager

- Créer des connexions transversales
- Valoriser les potentialités naturelles de la vallée
- Travailler les transitions entre les zones économiques et les zones naturelles
- Favoriser l'intégration paysagère des voies de déplacement (talus, ouvrages d'art)

Gérer

- Gérer les interfaces entre ville, cours d'eau, espaces agricoles et infrastructures
- Anticiper les effets induits de ces infrastructures (routes, échangeurs, ponts, lignes HT, terrassements, zones d'activités)

Préserver

- Maintenir les coupures d'urbanisation en évitant l'étalement urbain le long des cours d'eau et des voies
- Valoriser les relations transversales d'un versant à l'autre de la vallée (usage piéton et cycliste)
- Préserver et reconduire les formes urbaines identitaires des bourgs
- Conserver ou réinterroger le vocabulaire architectural traditionnel : formes, matériaux, volumes, couleurs
- Conserver le vocabulaire paysager : forme de l'espace public (jard, aître, ...), végétaux, alignements des constructions en entrée de ville
- Valoriser le patrimoine architectural

Aménager

- Affirmer la singularité des quartiers
- Révéler le rapport des villes et villages à leur territoire (relief, eau, éléments physiques, Histoire, ...)
- Organiser les circulations et stationnements pour valoriser l'espace public en ville
- Favoriser la présence de la nature en ville et les continuités environnementales
- Encourager la densification
- Restructurer les fonds de vallée et renouer le lien entre les villes et leur cours d'eau

Gérer

- Repenser la place de la voiture et favoriser les transports en commun et les modes doux
- Instaurer des démarches vertueuses et respectueuses de l'environnement

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Grand Est

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 Metz Cedex 03

Tél. 03 87 62 81 00

contact : sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Directrice du publication :
Hervé Vanlaer

Équipe de rédaction :
Anne-Sylvie Bruel, Hélène Gaudin,
Bertrand Paulet, Danièle Pesenti,
Olivier Van Poucke

Date de parution :
Janvier 2018 - revu octobre 2023

Crédits photos :
DREAL Grand Est